

**DEMANDE DE MISE EN DISPONIBILITE
AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017
Décret n° 85.986 du 16 septembre 1985 modifié**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Division des Personnels de
l'Enseignement Secondaire**

DPES 1

Affaire suivie par :
Marc HILDEBRANDT
Téléphone
02 62 48 11 36

DPES 6

Affaire suivie par :
Nadine JEAN
Téléphone
02 62 48 10 58

DPES 2

Affaire suivie par :
Jenny NG SHAK
Geneviève LEBRETON
Téléphone :
02 62 48 11 24
02 62 48 13 58

Fax
02 62 48 10 50
Courriel

dpes.secretariat@ac-reunion.fr

24, avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis
Cedex 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

NOM

Prénoms

Grade : Discipline

Établissement :

Adresse pendant la disponibilité :

● J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance ma mise en disponibilité pendant l'année 2016-2017 pour le motif ci-après :

- a) Élever un enfant âgé de moins de 8 ans (article 47 - disponibilité de droit) ;
- b) Donner des soins à un enfant à charge (article 47 – disponibilité de droit) ;
- c) Donner des soins au conjoint, au partenaire de PACS, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne (article 47 – disponibilité de droit) ;
- d) Suivre le conjoint lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire (article 47 – disponibilité de droit) ;
- e) Séjour DOM ou TOM ou étranger pour adoption d'un enfant à raison de 6 semaines par agrément (article 47 – disponibilité de droit) ;
- f) Mandat d'élu local (article 47 – disponibilité de droit) ;
- g) Convenances personnelles (article 44 – disponibilité sur autorisation) ;
- h) Études ou recherches présentant un intérêt général (art. 44 - disponibilité sur autorisation) ;
- i) Créer ou reprendre une entreprise sous conditions (article 46 – disponibilité sur autorisation).

● J'atteste avoir pris connaissance que la disponibilité prend effet à la date effective de la rentrée scolaire 2016-2017, soit le 16 août 2016.

● Périodes de disponibilité obtenues antérieurement :

.....

Avis du chef d'établissement
(ou de service)

Fait à, le
Signature